

# LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 14 Prairial, an VI.



*Bulletin de Rastadt. — Arrivée de François (de Neufchâteau) à Seltz. — Dispositions des troupes anglaises, de manière à pouvoir en réunir un grand nombre autour de Londres en très-peu de tems. — Détails sur l'expédition de Toulon. — Mésintelligence entre les premières autorités de la république helvétique. — Rétablissement de la tranquillité dans le Valais. — Lettre du général Bernadotte au directoire exécutif.*

## ALLEMAGNE.

*Bulletin de Rastadt, du 8 prairial.*

Il n'y a absolument rien de nouveau ici. Le ministre français Bonnier n'a jusqu'ici répondu ni à la note de la députation d'Empire, ni à celle par laquelle les ministres prussiens ont déclaré que le roi leur maître ne consentiroit point aux dernières demandes de la France. On attend avec impatience le citoyen Jean Debry.

Bonnier a, dit-on, annoncé qu'il ne répondroit aux dernières notes qu'après l'arrivée de son nouveau collègue, qui, peut-être, apportera des instructions propres à faire cesser les dissentimens & les inquiétudes.

M. de Plenty, envoyé de Sardaigne au congrès, vient de mourir ici.

L'ex-directeur François (de Neufchâteau) est arrivé hier à Seltz. On va voir maintenant si M. le comte de Cobenzel ira négocier avec lui au-delà du Rhin. Il a du moins d'abord annoncé qu'il ne s'y rendroit qu'après des instructions spéciales de son gouvernement. Il a reçu hier un courrier de Vienne. Rien ne transpire sur ce qu'il lui a apporté.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 1<sup>er</sup> prairial.*

Le roi avoit été ces jours-ci se promener à cheval : mais le lord chancelier & M. Pitt, ayant été à Windsor, & ne l'ayant pas trouvé dans le château, lui dépêchèrent un courrier pour le prier de revenir aussitôt leur accorder une audience. On assure que c'étoit pour lui faire part de nouvelles importantes, reçues des Indes & du cap de Bonne-Espérance, & lui annoncer en même-tems que les Français avoient échoué dans leur attaque contre les isles Marcon. Au retour de Windsor, le cabinet secret fut assemblé ; tous les ministres s'y sont rendus.

Les troupes qui défendent l'Angleterre sont disposées de telle manière, qu'en moins de trois jours on peut rassembler sur un seul point, dans un rayon de quinze lieues autour de la capitale, une armée de 150 mille hommes.

Le duc d'York a donné ordre aux grenadiers du 13<sup>e</sup> régiment des gardes de partir pour Sandwich. Huit autres compagnies des grenadiers des gardes ont reçu ordre de se tenir prêtes à partir au premier signal pour Liverpool & Manchester.

Un grand nombre de gentilshommes ont proposé au gouvernement, de les autoriser à se former en escadron de cavalerie, sous le commandement du général Tardeton.

Le colonel Williams a présenté, il y a quelques tems, au

gouvernement, un plan pour détruire les trois ports d'Ostende, de Calais & de Dunkerque.

On alloit embarquer dernièrement à Chatam quelques prisonniers hollandais pour les renvoyer dans leur pays. Il étoit convenu qu'on les échangeoit contre un pareil nombre d'anglais ; mais ils ont été remis en prison, parce que quand on les a fouillés, on leur a trouvé les plans des fortifications de plusieurs de nos ports qu'ils avoient cachés dans leurs souliers.

Hier, le prince de Galles a passé la revue à Hydepark de toute la cavalerie qui est dans la capitale. Dès que cet exercice fut fini, les volontaires à cheval, sous le commandement du colonel Herryes, ont été aussi passés en revue par le duc d'York. Le corps est composé de particuliers qui se sont montés & équipés à leurs frais. Il y avoit dans le parc une foule immense.

L'université de Cambridge vient de déclarer qu'une année de service militaire, dans le corps formé par cette université, comptera pour prendre le droit de professeur comme une année d'études.

La manière des enrôlemens est portée maintenant au plus haut point. Il n'y a point de garçon de 15 ans qui ne veuille se faire soldat. Tous les théâtres de la capitale se sont aussi formés en corps militaire. Ce sont les théâtres de Covent-Garden & de Newdrury qui ont les premiers donné l'exemple.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Toulon, le 30 floréal.*

Bonaparte est parti de Paris avec un passe-port donné à un de ses secrétaires, sous le nom duquel il voyageoit, pour rester par-tout inconnu. A Lyon, il a fait prendre les devans à un de ses aides-de-camp, qui a fait préparer un bateau & est revenu le joindre hors de la ville avec un fiacre. Il a ainsi traversé Lyon *incognito*, & s'est embarqué sur le Rhône pour Avignon. Il a ensuite continué sa route jusqu'à Toulon, où il est arrivé le 22.

Le 23 il a diné à bord de *L'Orient*, vaisseau de 128 canons, commandé par le capitaine Casa-Bianca, son compatriote & son ami. Sur le même vaisseau se trouve le vice-amiral Brueys, commandant la flotte de la Méditerranée.

Tous les citoyens venus de Paris par ordre du gouvernement ou d'après l'invitation du général en chef, sont partagés sur les vaisseaux de guerre ou sur les transports. Il n'y a à bord du vaisseau amiral que les citoyens Berthollet, Venture, Magallon, Arnaud, & Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely).

L'état-major est nombreux & brillant. On y compte les noms que la gloire & l'estime publique ont dès longtemps désignés à l'admiration & au respect de l'Europe. Berthier, Desaix, Dommartin, Castarelli-Dufalga, Kléber, Baraguey-d' Hilliers, & un grand nombre d'autres officiers supérieurs. Les meilleures demi-brigades de l'armée d'Italie sont rassemblées sur la flotte.

Lorsque les divisions seront réunies, elle sera forte de trente bâtimens de guerre, tant vaisseaux de ligne que frégates, & de deux à trois cents navires de transports.

La Méditerranée porte en ce moment les destins de l'élite de l'armée française & du premier de ses généraux. Dans peu, on saura la vérité sur leur destination. On ne sauroit donner trop d'éloges au zèle & à l'activité que l'ordonnateur de la marine, Najac, a mis à hâter les préparatifs de l'expédition.

Le général Menou, arrivé ici le 28, s'est embarqué sur le vaisseau *l'Hercule*, commandé par Thévenard, fils.

*Nota.* Nous n'avons pas besoin d'observer que cette lettre est antérieure aux nouvelles reçues de la mer, en date du 4 prairial. Mais nous l'imprimons, parce qu'elle contient quelques détails qui ne sont pas sans intérêt & qui expliquent comment Buonaparte a traversé la France, sans que la renommée ait indiqué la route qu'il avoit suivie.

*Du Havre, le 10 prairial.*

La division anglaise, composée de onze voiles, a appareillé avant-hier à midi; elle a resté hier au large toute la journée; une seule frégate s'est approchée sur les onze heures, à environ deux portées de canon; elle a reviré de suite & s'est réunie à la flotte. Ce matin, le vent du Nord est très-fort, le tems très-brumeux, de manière qu'on ne voit pas Pennemi. On a fait partir hier soir pour Etretat des canonniers, grenadiers & dragons.

*De Strasbourg, le 8 prairial.*

L'état de la Suisse n'est pas encore fort paisible. Les mésintelligence qui se manifestent entre les premières autorités de la république helvétique ne sont pas de nature à y ramener le calme. Ces malheureuses querelles ont éclaté sur-tout dans la discussion relative à la division des cantons en districts. Le directoire pressoit cette division avec beaucoup de chaleur; le grand conseil étoit arrêté par le sénat. Le citoyen Ochs s'est exprimé à cette occasion avec beaucoup de vivacité: après avoir reproché au directoire de franchir les bornes de son pouvoir, de laisser percer des vues ambitieuses, il a particulièrement attaqué un membre de cette autorité; il lui a reproché d'avoir travaillé, dans le principe, contre la nouvelle constitution. Il s'est plaint d'avoir éprouvé de sa part de secrètes cabales: « Je ne crains pas de le déclarer, a dit Ochs, que cet homme est un coquin. Il est parvenu à la place qu'il occupe par de mauvaises voies; & tout ce qui s'est fait par lui jusqu'ici, est tout aussi mauvais ».

Ochs a fait d'autres reproches au directoire, & a ajouté: « Ce sont là autant de preuves qu'il y a dans le directoire des personnes qui, ou sont frappées d'aveuglement, ou ont de coupables intentions. Dans le premier cas, il faut qu'ils abdiquent; dans le second, il faut qu'on les éloigne ».

Ochs n'a pas ménagé davantage le grand conseil. Il lui a reproché d'agir inconstitutionnellement, de vouloir donner au directoire un pouvoir dictatorial, d'avoir proposé de permettre aux directeurs de s'éloigner à cinq myriamètres (dix lieues) du siège du gouvernement sans une autorisation particulière. « Liberté, a-t-il ajouté, dont un di-

recteur occupé de plans contre-révolutionnaires peut faire usage pour aller se joindre aux émigrés & aux aristocrates bernois. »

Le directeur que le citoyen Ochs a voulu désigner, paroît être le citoyen Bay (de Berne). On craint que cette violence sortie n'ait des suites fâcheuses.

ARMÉE FRANÇAISE DANS L'HELVÉTIE.

Au quartier-général à Zurich, 6 prairial.

*Le général en chef de l'armée en Helvétie, au directoire exécutif.*

Citoyens directeurs, je m'empresse de vous annoncer que le Haut-Valais est entièrement soumis. Aussi-tôt que nos troupes ont occupé Brigg & le passage important du Simplon, le dixain de Conches, celui qui, le premier, avoit arboré l'étendard de la révolte, a demandé à capituler, & la tranquillité est maintenant sur le point d'être entièrement rétablie dans cette partie. Le citoyen Mangourit vous donnera sans doute des détails plus étendus à ce sujet.

Salut & respect, *Signé, SCHAWEMBOURG.*

Un recueil de pièces intéressantes a été trouvé au domicile du nommé Vigouroux, prêtre français émigré, qui étoit à Sion lorsque les rebelles occupoient cette ville. Il présente la preuve de la concordance des royalistes dans tous les lieux & dans tous les tems. Il contient sur-tout un cahier fort curieux, portant instructions & décisions à l'usage des prêtres rentrés en France.

*De Paris, le 13 prairial.*

Des personnes à portée d'être bien instruites disent aujourd'hui avec une assez grande confiance que l'expédition de la Méditerranée est destinée pour un débarquement à Alexandrie, en Egypte.

— Buonaparte a écrit de la pleine mer, à environ quinze lieues de Toulon. Que de réflexions nouvelles a dû faire naître à celui qui ne connoissoit presque plus d'obstacles sur le continent, cet élément perfide, si fécond en illustres naufrages, & sur lequel il fait une sorte de noviciat.

— Suivant des lettres qu'on dit venues de Cadix, une division anglaise est maintenant dans la Méditerranée.

— On espère, dit aujourd'hui le *Rédacteur*, que le citoyen Taleyrand-Périgord restera au ministère des relations extérieures. Nous partageons aussi ce vœu; & cette annonce *demi-officielle* nous donne l'espérance de le voir se réaliser.

— Un pompier & un soldat ont péri dans l'incendie de la salle des *Variétés Amusantes*. Un autre citoyen a eu la cuisse cassée. L'incendie n'a pas gagné d'autres maisons.

— On assure que le célèbre Delille a vendu ses *Géorgiques Françaises* 21 mille francs, & qu'il en demande cent mille d'une traduction de Virgile en vers, qu'il vient d'achever.

— Charles Lacroix a ordre de revenir de la Haye à Paris. On ignore si c'est pour prendre simplement sa place au conseil des anciens, ou pour se rendre à Vienne, après avoir conféré avec le directoire. Ce qui peut faire présumer que la destination de Charles Lacroix n'est pas encore irrévocablement fixée, c'est que le directoire a fait imprimer aujourd'hui les arrêtés qui nomment Robertot & Marragon; le premier, ministre à la Haye, & l'autre à Hambourg; & qu'on n'a encore publié rien d'*officiel* sur la nouvelle mission de Charles Lacroix.

— Le citoyen Dupin, secrétaire-général de l'administration centrale de la Seine, est nommé commissaire du directoire près cette administration. Il est remplacé par

le citoyen Houdeyer, ex-secrétaire-général du théâtre de la République & des Arts.

— Il est question, dit le *Republicain*, de démissionner trois des directeurs de la république cisalpine & plusieurs membres de ses conseils.

Moscato & Paradisi, ci-devant directeurs ; Aldini & Loschi, ci-devant députés, ont reçu ordre de quitter Milan.

— On mande de Caen, qu'une partie de la flotte du contre-amiral Lacrosse, s'est portée vers Cherbourg, & l'autre partie sur les côtes du Calvados. Le port de Barfleur, menacé par une division anglaise, a été mis en état de siège.

— Les prisonniers anglais faits à Ostende, sont arrivés à Lille, le 4 au soir. Ils sont au nombre de 15 cents, parmi lesquels se trouvent deux officiers généraux, cinq aides-de-camp, & un capitaine de navire. Ils ont été conduits à la citadelle. Les officiers supérieurs sont logés dans la maison du ci-devant gouverneur ; & les soldats, dans les pavillons. Ces égards devroient au moins en provoquer de semblables en faveur de nos prisonniers en Angleterre.

— Une lettre de la Haye, en date du 25 prairial, porte qu'il croise devant le Texel 22 vaisseaux de guerre anglais. C'est le 5 floréal que les assemblées électtorales de la république batave doivent nommer le nouveau tiers destiné à compléter le corps législatif.

— Le gouvernement espagnol, sur la demande du citoyen Truguet, vient d'ordonner à tous les dépositaires de fonds provenans de prises maritimes faites par les bâtimens de guerre ou coraire français, de les déposer sur-le-champ dans les caisses des consuls de la république, qui en demeurent responsables, & qui doivent les mettre à la disposition des capteurs, toutes les fois que le tribunal maritime aura déclaré la prise bonne.

#### DIPLOMATIE.

Les deux piéces suivantes nous ont été adressées il y a deux jours par le général Bernadotte. Le défaut d'espace ne nous a pas permis de les insérer plutôt ; & nous n'avons pas voulu les passer sous silence, à cause de leur importance & de la juste célébrité de celui qu'elles concernent.

Paris, le 7 prairial de l'an 6.

*Le ministre des relations extérieures, au citoyen Bernadotte.*

Je suis chargé de vous annoncer, citoyens, que le directoire exécutif ayant toujours présens les services que vous avez rendus dans les deux carrières où vous avez été successivement appelé, & ne voulant point laisser sans activité votre zèle & vos talens, vient de vous nommer ministre plénipotentiaire de la république française près la république batave, à la place du citoyen Charles Delacroix, qu'il se propose d'envoyer ailleurs. Vous ferez vos dispositions pour vous rendre, sans délai, à ce poste.

Salut & fraternité, Signé, TALLEYRAND.

*Réponse de Bernadotte au directoire exécutif.*

Paris, le 10 prairial, an 6.

Citoyens directeurs, le ministre des relations extérieures vient de me donner avis que vous m'aviez nommé ministre plénipotentiaire près la république batave.

L'agrément qu'offre un emploi aussi honorable, est sans

doute sensible : l'avantage inappréciable de vivre, quoiqu'éloigné de sa patrie, parmi des hommes qui savent apprécier les charmes de la garantie sociale, seroient des motifs pour me déterminer à accepter, mais depuis long-tems mes vœux & mon peu de penchant pour la carrière diplomatique vous sont connus ; j'ai eu l'honneur de m'en expliquer avec vous dans une dépêche antérieure à l'événement arrivé à Vienne. Vous savez même, citoyens directeurs, que l'ambassade près la cour impériale ne m'avoit nullement flatté, & qu'en obéissant, j'avois prétendu donner au directoire une nouvelle marque de mon dévouement à la république.

Si j'allois habiter avec les descendans des Jean de Witt & des Tromp, la république batave trouveroit en moi un amant sincère de sa gloire & un chaud partisan de son bonheur. Votre connoissance des hommes ne manquera pas de réunir dans mon successeur le même zèle, la même pureté d'intention, & enfin le même empressement à remplir vos vues bienfaisantes.

L'approbation que vous donnez à ma conduite militaire & à ma conduite diplomatique est reçue avec respect. Tout ce qui est relatif à ma seconde carrière a quelque attrait pour moi, en raison des erreurs où sont tombés plusieurs journaux dans les comptes qu'ils ont donné au public. Il m'est doux de croire que le temps n'est pas éloigné, où la politique du gouvernement permettra d'en instruire le peuple français, d'après l'exacte vérité.

Je vous prie, citoyens directeurs, d'agréer le tribut de ma gratitude. Vous avez justement senti que la réputation d'un homme, qui avoit contribué à placer sur le piédestal la statue de la liberté, étoit une propriété nationale.

Salut & respect,

Signé, BERNADOTTE.

#### THÉÂTRE FAYDEAU.

La seconde représentation du drame de *Falkland*, vient d'être pour son auteur une victoire, & pour les acteurs qui l'ont joué une récompense de leur zèle. Cet ouvrage, d'un genre neuf, a essuyé bien des contradictions. L'esprit de routine s'étoit attaché à quelques expressions ou hasardées, ou familières, pour le proscrire : mais des taches, des erreurs de détail, des défauts même ne sont rien ; le véritable homme de lettres, le juge éclairé & de bonne foi, a reconnu dans cet ouvrage une conception habile & forte, un grand nombre de scènes dramatiques au plus haut degré, des développemens qui répandent avec beaucoup d'art sur tout l'ouvrage la véritable couleur du sujet. Tous les caractères sont bien tracés. La conception du personnage d'*Andrews* est belle & théâtrale ; l'exposition de l'ouvrage est claire & précise. Le troisième acte, plein de beautés, en offre quelques-unes du premier ordre, telles que la scène entre *Falkland* & *Andrews*, & la situation terrible de la romance. Le quatrième acte, plus foible que le troisième, est heureusement relevé par le cinquième acte, véritablement tragique. La scène où *Falkland* fait l'aveu du crime est déchirante, & la lettre du malheureux *Houkim* arrache des larmes.

Cet ouvrage, quoique simple, est attachant. L'auteur y a su manier avec art deux ressorts qui en font tout l'intérêt, la curiosité & la terreur. Quant au but moral, il se trouve confondu dans l'action même. C'est la divinité qui poursuit & atteint le coupable. *Falkland*, dévoré par les remords, ressemble à Ixion sur la roue. Entre la première & la seconde représentation, l'auteur a fait quelques coupures heureuses qui ont resserré & réchauffé l'action de son drame.

CORPS LEGISLATIF.  
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CREUSÉ-LATOUCHE.

Séance du 13 prairial.

Labrouste appelle l'attention du conseil sur les besoins de la commune de Bordeaux, & demande que ses observations soient renvoyées à une commission spéciale.

Fabre représente qu'on ne peut pas s'occuper particulièrement des besoins de telle ou telle commune; il rappelle qu'un message a été fait au directoire exécutif pour lui demander des renseignements sur les besoins de toutes les communes en général; il est d'avis qu'on attende la réponse.

Le conseil arrête l'envoi d'un nouveau message.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les finances.

Villers s'attache à prouver la nécessité de s'occuper des projets qu'il a présentés: on dit que les dépenses sont énormes; qu'il y a des abus, des dilapidations: quant aux dilapidations, aux abus, le directoire s'occupe des moyens d'y mettre un terme: quant à l'énormité de la dépense, qu'on songe à la guerre que nous avons soutenue, à celle qu'il nous faut soutenir encore contre les anglais. Sur le continent, la paix paroît certaine; pourtant, la lenteur des négociations de Rastadt, tout fait un devoir de prendre les mesures convenables pour combler le déficit de nos recettes: les anglais font monter leurs besoins, ajoute Villers, bien plus haut que nous.

Villers demande qu'on s'occupe des projets qui ont essayé peu de difficulté, sauf, pour les autres, de faire examiner, par la commission des finances, s'il seroit plus à propos d'y substituer ceux qui ont été présentés par divers membres.

Plusieurs membres appuient la proposition.

Lenormand (du Calvados) dit que quant aux donnes, il existe un grand abus aussi contraire à l'intérêt du trésor public qu'à la dignité des tribunaux; c'est qu'un arrêté donne le droit au ministre des finances de remettre les amendes & confiscations prononcées par les tribunaux.

Fabre dit que ce n'est pas un arrêté, mais une loi de la convention.

Le conseil ordonne le renvoi à l'examen d'une commission.

Cholet demande l'ajournement jusqu'après la distribution des divers projets qui ont été présentés.

Crochon s'y oppose; on n'ajourne pas, dit-il, les besoins de l'état, sur-tout quand il s'agit de vaincre le dernier & le plus cruel de nos ennemis.

Un membre dit que les projets présentés par plusieurs membres, & auxquels le rapporteur n'a pas opposé une seule objection, lui paroissent valoir mieux que ceux de la commission. Pourquoi donc ne pas les examiner? le moyen d'avoir bientôt encore un déficit, c'est de ne mettre point d'ensemble dans les mesures & de les prendre au hasard. — L'ajournement est prononcé.

Desmolins présente un projet sur les pensions des veuves & orphelins de la patrie.

Bergier dit qu'il faudroit d'abord savoir si on aura le moyen de payer, parce qu'il ne faut pas toujours promettre beaucoup & ne rien donner.

Jard-Panvilliers & Jacqueminot présentent aussi des ob-

servations; le conseil les adjoint à la commission, & ajourne la discussion.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen REGNIER.

Séance du 13 prairial.

On ouvre la discussion sur la résolution du 5 prairial, qui accorde des indemnités pour frais de voyage aux députés dont les élections ont été annulées.

Jevardat-Pontbelle & Laussat appuient la résolution. Ils pensent qu'il n'est dû d'indemnités qu'à ceux de ces députés qui ont été nommés par des corps électoraux où il n'y a point eu de scission; mais qu'à l'égard des élus nommés par des assemblées scissionnaires, leurs nominations étant par cela même sujettes à litige, ils devoient attendre chez eux la décision du corps législatif.

Perin (des Vosges) & Blareau répondent qu'il suffisoit que ces citoyens eussent été nommés au corps législatif pour qu'ils dussent se rendre à Paris; que si tous les élus des assemblées scissionnaires étoient restés chez eux jusqu'à la décision du corps législatif, ils n'auroient pas pu arriver à Paris pour le 1<sup>er</sup> prairial, & que la législature auroit été obligée de suspendre ses séances, faute d'avoir un nombre de membres suffisant pour les tenir; qu'au surplus, ce seroit une lésinerie indigne de la république que de refuser des indemnités à quelques citoyens nommés par les assemblées scissionnaires, après en avoir accordé à d'autres.

Le conseil ferme la discussion & rejette la résolution.

Bourse du 9 prairial.

Amsterd.....58, 59.	Montpellier...1 p. 2 b. 15 j.
Idem cour.....55 1/4, 56 1/4.	Rente provisoire.....17 fr.
Hamb.....191, 189.	Tiers consol.14 f. 88 c., 15 f.
Madrid.....12 f. 18 c.	Bon 3/4.....1 f. 92 c.
Mad. effec.....15 f. 18 c.	Bon 1/2.....1 f. 89 c.
Cadix.....12 f. 18 à 18 c.	Bon 1/4.....51 f. per.
Cad. effec.....15 l. 12 c.	Or fin.....106 f. 25 c.
Gènes.....96 1/2, 95 1/2 à 1/4.	Ling. d'arg.....50 f. 50 c.
Livour..104 1/2 à 1/4, 103 1/2 à 1/4.	Portugaise.....97 f.
Geneve.....2 p. arg. cour.	Piastre.....5 f. 33 c.
Bâle.....1/2 per., 2 perte.	Quadruple.....81 f. 25 c.
Lyon.....pair 15 j.	Ducat d'Hol.....11 f. 65 c.
Marseille...1 p. 2 b. 15 j.	Guinée.....26 f.
Bordeaux.....pair 15 j.	Souverain.34 l. 75 c. à 35 c.
Espirit 3/4, 450 à 455 f. — Eau-de-vie 22 deg., 330 à 400 f.	
— Huile d'olive, 1 fr. 15 à 18 cent. — Café Martin., manque.	
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 83 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 43 à 55 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 45 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 9 à 10 s. — Coton du Levant, 2 f. 10 à 50 c. — Coton des isles, 3 f. à 4 f. 10 s. — Sel, 5 f.	

Recueil de regles & d'exemples sur la prosodie française, la versification & le style figuré, extrait des meilleurs auteurs français; un vol. in-12 de quinze feuilles. Prix, 2 fr. 4 décimes & 3 fr. pour les départemens. A Paris, chez Desessarts, libraire, rue du Théâtre-Français.

Cet ouvrage classique mérite, par le choix des sujets & par l'ensemble qu'il présente, de fixer l'attention des instituteurs & des écoles centrales.

A. FRANÇOIS.